

Dotation Jeunes Agriculteurs du Grand Est
PDR Alsace - PDR Champagne Ardenne - PDR Lorraine

	Objectif n°	Libellé	Objectif	Définitions	Taux de modulation	Montant correspondant			Cumuls autorisés
						plaine	ZDS	montagne	
Base	/					13 000 €	16 000 €	20 000 €	/
HCF	/	Faciliter l'installation hors du cadre familial	Faciliter l'installation hors du cadre familial	définition du cadre national + exploitation d'un membre de la famille (1er degré) à plus de 30 km, distance la plus courte par voie terrestre, en voiture, entre les sièges d'exploitation constatée à l'aide du site www.geoportail.gouv.fr/carte	40%	5 200 €	6 400 €	8 000 €	/
Agro-écologie	1	agriculture biologique en totalité	Inciter au maintien ou à la conversion en agriculture biologique	maintien ou conversion, au plus tard en 4ème année, de la <u>totalité</u> de l'exploitation en bio	40%	5 200 €	6 400 €	8 000 €	non cumulable
	2	HVE 3	Inciter à l'amélioration des modes de productions	présence de la certification environnementale HVE3 au plus tard en 4ème année	25%	3 250 €	4 000 €	5 000 €	
	3	partiellement en Agriculture biologique		exploitation convertie partiellement ou en conversion partielle - la conversion doit démarrer au plus tard en 2ème année <u>et</u> - le chiffre d'affaires de l'ensemble des ateliers convertis ou en conversion issu du dernier exercice comptable de la période d'engagement doit représenter au moins 20% du chiffre d'affaires total ou 40 000 €.	25%	3 250 €	4 000 €	5 000 €	
	4	HVE 2		présence de la certification environnementale de niveau 2, au plus tard en 4ème année	15%	1 950 €	2 400 €	3 000 €	
	5	GIEE	Inciter à l'amélioration des modes de production et aux projets collectifs en la matière	adhésion à un GIEE	15%	1 950 €	2 400 €	3 000 €	
	6	autonomie fourragère		au moins 10 % de la SCOP en surface de protéagineux, de soja, de cultures fourragères à dominante légumineuse hors cultures déshydratées -> la vérification sera faite sur la base des 2ème, 3ème et 4ème déclarations PAC de la période d'engagement. <u>Ce dernier engagement n'est pas cumulable avec la modulation élevage.</u>	15%	1 950 €	2 400 €	3 000 €	
valeur ajoutée - emploi	1	circuits courts, transformation, diversification	Favoriser : - l'accroissement de la valeur de la production - le développement d'atelier de transformation des produits de la ferme jusqu'à l'élaboration d'un produit fini - le maintien et développement de la diversification	Maintien, développement ou création d'ateliers/d'activités de : - vente directe ou avec au plus 1 intermédiaire (dont magasins de producteurs) <u>et/ou</u> - transformation à la ferme <u>et/ou</u> - ne relevant ni de l'élevage bovin ou ovin, ni d'une culture de type céréales, protéagineux, oléoprotéagineux, betterave sucrière, pommes de terre de féculé, ni de la viticulture. Sont toutefois prise en compte les activités de production de semences et de plants. <u>et/ou</u> - accueil à la ferme -> le chiffre d'affaires de l'ensemble des ateliers mentionnés ci-dessus et issu du dernier exercice comptable de la période d'engagement doit représenter au moins 20% du chiffre d'affaires total ou 40 000 €.	25%	3 250 €	4 000 €	5 000 €	non cumulable
	2	CUMA	Favoriser les démarches collectives pour permettre une diminution des charges	Adhésion, au plus tard à la fin de la 3ème année, à une CUMA	15%	1 950 €	2 400 €	3 000 €	
	3	création d'emploi	Favoriser les projets permettant de l'emploi durable	création d'au moins d'1/2 ETP au plus tard en fin de 3ème année et jusqu'à la fin du PE : - en CDI hors période d'essai ou - en CDD Dans le cas d'une reprise d'exploitation(s), la modification de la masse salariale s'apprécie en fonction de la situation initiale de l'exploitation ou des exploitations reprises la veille de l'installation.	25%	3 250 €	4 000 €	5 000 €	non cumulable
	4	groupement d'employeurs	Favoriser l'emploi collectif	Recours à un groupement d'employeurs (au minimum 360h au cours de la période d'engagement) hors CUMA.	15%	1 950 €	2 400 €	3 000 €	
Investissement	tranche 1	moins de 100 k€	Accompagner davantage les jeunes agriculteurs qui fournissent un effort conséquent de reprise et de modernisation afin de créer des conditions appropriées pour que ces projets réussissent	moins de 100 k€		-	-	-	non cumulable
	tranche 2	100 à 350 k€		100 à 350 k€		5 000 €	9 000 €	10 000 €	
	tranche 3	plus de 350 k€		plus de 350 k€		7 000 €	11 000 €	12 000 €	
Elevage	/	Soutenir l'élevage à vocation alimentaire	Soutenir l'élevage à vocation alimentaire	Elevage à vocation alimentaire parmi : bovins, ovins, caprins, équins à destination de boucherie, porcins, lapins, volaille, escargots et abeilles. -> la PBS des ateliers concernés doit représenter au moins 25% de la PBS totale en fin de période d'engagement. Pour les ateliers atypiques pour lesquels il n'existe pas de coefficient PBS, l'équivalence PBS à retenir est le chiffre d'affaires.		3 000 €			/
	/	Favoriser l'utilisation et le maintien des surfaces en prairies	Favoriser l'utilisation et le maintien des surfaces en prairies	Elevage à vocation alimentaire (au moins 25% de la PBS totale) <u>et</u> présence d'une surface en herbe (prairies permanentes et temporaires) au moins égale à 30% de la SAU. -> la vérification du taux de surface en herbe sera faite sur la base des 2ème, 3ème et 4ème déclarations PAC de la période d'engagement. En cas de perte, par reprise propriétaire (pour usage agricole ou autres), d'une partie des surfaces concernées en cours de PE, celles-ci seront retirées du calcul de la référence initiale.		4 000 €			non cumulable
	/	Favoriser l'autonomie fourragère	Favoriser l'autonomie fourragère	Elevage à vocation alimentaire (au moins 25% de la PBS totale) <u>et</u> au moins 10 % de la SCOP en surface de protéagineux, de soja et de cultures fourragères à dominante légumineuse hors cultures déshydratées. -> la vérification sera faite sur la base des 2ème, 3ème et 4ème déclarations PAC de la période d'engagement		4 000 €			